

Extrait du Union Locale Cgt du Mâconnais

<http://cgt-macon.org/spip.php?article4966>

Action dans les EHPAD le 30 janvier 2018

- Actualité -

Date de mise en ligne : lundi 22 janvier 2018

Union Locale Cgt du Mâconnais

Pour la journée d'action du 30 Janvier dans les EHPAD, une manifestation est organisée à 14h45 au départ de l'ARS de Mâcon en direction du conseil départemental rue Lingendes avec les agents des EHPAD du centre hospitalier de Mâcon et Cluny.

Trouvez ci-dessous la lettre ouverte aux résident.e.s et leurs familles

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
Fédération des Services Publics



Montreuil, le 8 janvier 2018

LETTRÉ OUVERTE AUX RÉSIDENT.E.S ET LEURS FAMILLES

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreux mois, les conflits dans les EHPAD se multiplient. Grâce à la couverture médiatique de ces événements, la France découvre l'indignité avec laquelle on traite nos aînés dans ce pays. Les témoignages édifiants des personnels sur leur condition de travail et la prise en charge « maltraitante » des résidents sont alarmants.

La loi d'adaptation au vieillissement (loi ASV) mise en application en 2016², avait été critiquée du fait de sa direction vers le tout domicile, au détriment des EHPAD. Mais la réforme du financement a fait que ces établissements se retrouvent en grande difficulté. Cela se traduit par une baisse de 200 millions d'euros sur le budget pour le secteur public.

Quant aux établissements privés commerciaux, eux ils bénéficient d'un crédit d'impôt, sous forme d'exonération de taxe patronale sur les salaires. Ils rétribuent leurs actionnaires et investissent à l'étranger ! La baisse des dotations va accentuer les sous effectifs auprès des résidents. En conséquence, il y aura des répercussions sur la prise en charge des personnes âgées.

Actuellement les tarifs d'hébergement sont au-dessus de la solvabilité des populations accueillies. 75 % des personnes hébergées disposent d'un revenu moyen de 1587 euros², très inférieur aux coûts affichés par les établissements. Si les soins sont pris en charge par l'assurance maladie et les 2/3 de la dépendance par les départements, les frais d'hébergement incombent aux résidents soit un reste à charge très élevé pour les résidents et leurs familles. Dans le privé lucratif, les tarifs peuvent atteindre plus de 4 000 euros par mois (ex : dans les Hauts-de-Seine, la moyenne du tarif d'hébergement est de 3 500 euros).

Ces dernières années, ces derniers mois, la situation en EHPAD s'est tendue. Les personnels en nombre très insuffisant sont épuisés par des cadences infernales, soumis à des phénomènes d'extrême intensification du travail allant malheureusement parfois jusqu'à la perte du sens du travail, l'épuisement absolu et la dégradation directe de la prise en charge de la personne âgée.

LE VIEILLISSEMENT EST-IL DANS LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT ?

Alors que ce gouvernement a supprimé le secrétariat d'Etat aux personnes âgées, nous n'avons plus d'interlocuteur dédié. Le Haut conseil de la famille réuni en décembre 2017 a déclaré : « *La situation actuelle n'est pas digne d'un pays aussi riche que le nôtre* ». Que voilà une parole sensée ! La CGT s'indigne en effet depuis longtemps de la façon dont sont traités nos aîné.e.s. Mais sans personnel supplémentaire qualifié, reconnu, avec des moyens humains et matériels, il n'y a pas d'amélioration possible. Pendant ce temps, le Ministre de la santé tente de se dédouaner en renvoyant la responsabilité sur les directeurs des structures : « *Les difficultés persistantes de certains EHPAD publics sont imputables à des carences managériales* » !

.../...

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale : revendic@santo.cgt.fr • 01 55 82 87 52 • www.santo.cgt.fr
Fédération CGT des Services Publics : fdsp@cgt.fr • 01 55 82 88 20 • www.spterritoriaux.cgt.fr